



Syndicat départemental des activités postales et des télécommunications du Cher

Conférence de presse du 29 Juillet 2009

Top départ, aujourd'hui, pour le changement de statut de La Poste. C'est ce matin que le Conseil des Ministres examine le projet de loi « relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales » qui sera déposé au Parlement à la rentrée pour être discuté à l'automne. Un texte qui, malgré sa brièveté – onze pages –, engage un tournant dans l'histoire de La Poste, tant pour ses personnels que pour ses usagers. Un texte à double détente, puisque, d'une part, il prévoit la transformation de La Poste, exploitant public, en société anonyme, au 1^{er} janvier 2010 et d'autre part, organise la transposition en droit français de la directive européenne postale de février 2008, qui libéralise totalement le marché du courrier au 1^{er} janvier 2011. Le gouvernement essayant de faire croire que l'ouverture à la concurrence rend obligatoire le changement de statut de La Poste, pour lui permettre de se battre à armes égales avec les opérateurs privés qui vont arriver sur le marché.

La Poste est un symbole du Service Public. Elle est le plus ancien service public français. Par son histoire, ses missions d'intérêt général, elle occupe une place à part dans la vie économique et politique, sociale et culturelle.

La coexistence de plusieurs réseaux constitue une spécificité de la Poste.

Elle dispose d'un réseau de relevage, de tri et de distribution de courrier et de colis et d'un réseau de bureaux de Poste, de guichets, de services financiers qui couvrent l'ensemble du territoire. La Poste est souvent l'un des derniers services publics présents dans les communes rurales. Sa présence est aussi indispensable dans les zones urbaines et suburbaines où elle joue un rôle important dans l'intégration sociale. Son implantation y est souvent insuffisante d'ailleurs.

Premier service public de proximité, premier employeur après l'Etat, son activité fait partie de la vie de chaque citoyen, mais aussi de chaque entreprise, de chaque collectivité territoriale, bref, de la société toute entière.

La Poste constitue l'un des socles de l'aménagement du territoire, qu'il soit géographique ou social.

Ses réseaux sont les premiers de France. En moyenne 4 millions de personnes franchissent quotidiennement la porte d'un service postal.

Ce sont ces 4 millions et les produits du courrier qui sont alléchant pour le capital. Il y a là beaucoup d'argent à prendre, mais pour le prendre il faut casser le service public et le statut du personnel.

C'est ce à quoi se sont employés depuis la tristement fameuse loi Rocard/Quilès du 2 juillet 1990 les gouvernements et dirigeants de La Poste. Il leur a donc fallu intervenir progressivement à tous les niveaux pour rendre La Poste de plus en plus attrayante aux investisseurs (vous savez, ceux qui sont responsables de la crise, tellement ils sont de bon gestionnaires).

Nationalement en 2007 : sur 17.000 points de contacts :

- 4 700 sont de plein exercice
- 7 300 sont des guichets de proximité
- 3 600 sont des Agences Postales Communales (APC)
- 1 400 sont des relais poste commerçants (RPC)

Dans le Cher,

en 1989

112 bureaux de plein exercice
10 guichets de proximité (GP)
25 agences postales (gérées par La Poste)

en 2009

21 bureaux de plein exercice
51 guichets de proximité
68 Agences Postales Communales (APC)
12 Relais Poste Commerçants (RPC)

Les 68 APC et les 12 RPC constituent un transfert de charge conséquent sur les communes.

Au niveau de l'emploi dans le Cher, c'est 219 en moins en 12 ans

1 491 emplois en 1995

1 272 emplois en 2007

Si le nombre de points de contact est sensiblement constant sur l'ensemble du territoire, leur nature en est profondément modifiée remettant en cause l'égalité de traitement des usagers. D'autant plus que le temps qui leur est consacré a été considérablement réduit avec une diminution des horaires d'ouverture au public et la baisse massive des emplois.

Au courrier, ce sont acheminement et distribution du courrier qui subissent des réorganisations supprimant des emplois. Sur 36 bureaux distributeurs de plein exercice en 1989, il n'en reste que 10 en 2009 car 21 ont été rattachés à un centre courrier et cinq ont disparu (Graçay, Charost, Neuvy, Culan et Le Chatelet).

Dans tous les cas, les économies sont conséquentes, mais elles mettent en péril l'existence même de la Poste en qualité de Service Public.

La touche finale doit être apportée par une loi sur l'ouverture du capital de La Poste aux investisseurs publics puis aux investisseurs privés.

La Poste et le gouvernement s'en défendent, mais nous savons ce que vaut la parole de ces gens là. L'exemple de France Télécom est criant à ce sujet : opérateur public de 1990 à 1996 transformé cette année là en SA en vue de l'ouverture du capital, réalisée en 1997. L'Etat devait rester majoritaire (juré – craché), mais il ne détient plus aujourd'hui que 27 % du capital de France Télécom qui est devenue un modèle désastreux de la gestion privée.

A France Télécom, c'est 40 000 emplois de moins entre 2000 et 2007. On pourrait multiplier les exemples avec EdF, GdF, la SNCF (RFF).

L'objectif de La Poste est de ramener à 6.000 le nombre de Bureaux de plein exercice et G.P. soit de le diviser par 2.

Les bureaux de proximité seront donc en première ligne et plus de 80 % sont ciblés pour devenir soit APC, soit RPC. Si on respecte ces proportions, la cible serait donc pour le Cher de ramener les Bureaux de proximité de 51 actuellement à environ une dizaine.
